

Ansouis



AVRIL 2018

L'ANSOUISIEN

REVUE D'INFORMATIONS
MUNICIPALES



Les Plus
Beaux Villages
de France®



INFOS MAIRIE.....	4
ACTUALITES.....	5
VIE MUNICIPALE.....	7
OFFICE DE TOURISME LUBERON CÔTÉ SUD.....	14
L'ECHO DU PATRIMOINE.....	15
COTELUB.....	21
INFORMATION PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON.....	22
ECOLE.....	23
COURRIER DES LECTEURS.....	24
VIE ASSOCIATIVE.....	25
ANIM'ANSOIS.....	26
SECTEUR JEUNES.....	27



Mardi 27 mars étaient présentés, en conseil municipal, le compte de gestion et le compte administratif de l'année écoulée qui ont été approuvés à l'unanimité des élus présents et représentés.

Une gestion rigoureuse permet de ne pas augmenter, pour cette année encore, le taux de

taxes que perçoit la commune.

Il faut rappeler que l'incertitude demeure pour les années à venir, compte tenu de la disparition progressive de la taxe d'habitation dont nous ne connaissons pas encore les modalités de compensation par l'Etat.

Notre situation budgétaire nous permet de maintenir les investissements proposés.

Le printemps arrive enfin, nous n'avons pas été épargnés par la pluie, mais la terre a besoin d'eau pour produire ses fruits.

Bon printemps à tous, je vous souhaite avec retard de bonnes fêtes de Pâques.

GÉRAUD DE SABRAN PONTEVÈS
Maire d'Ansouis

INFOS MAIRIE

MAIRIE

Ouverture du Secrétariat de Mairie :

Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h30
Fermé au Public le Mardi Après midi
Mercredi : 9 h à 12 h et 13 h à 17 h

Coordonnées :

Tel : 04.90.09.83.79 Fax : 04.90.09.96.12
Mail : mairie@ansouis.fr
Site : www.ansouis.fr

ETAT CIVIL

• Naissances :

ROBERTS Sasha le 4 décembre 2017
MOULINAS Lola le 5 mars 2018
LAURENT-TROUCHET Noémie le 28 mars 2018

• Mariage :

THERY Sylvain et CONRARD Laetitia le 17 février 2018

• Décès :

De SABRAN PONTEVES Jean le 17 novembre 2017
MOUSSIER Antoinette le 11 mars 2018
BARNOUIN Anne-Marie le 22 mars 2018

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Attention ramassage modifié dorénavant tous les JEUDIS APRES-MIDI - Service gratuit - Inscription auprès du secrétariat de Mairie **avant le MARDI SOIR**

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gents et jeunes filles ayant 16 ans entre le 1er Janvier et le 30 Juin doivent venir se faire recenser en Mairie (ou se faire représenter par un de leurs parents), munis du livret de famille et de leur carte d'identité.

POLE ENVIRONNEMENT

• Déchèterie de la Tour d'Aigues

Nous vous rappelons que la nouvelle déchèterie est opérationnelle depuis fin octobre. Pour bénéficier de l'accès à celle-ci veuillez vous rendre en Mairie munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile, un badge vous sera remis et activé sous 8 jours.



ACTUALITES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

Depuis le 8 Mars 2017 le secrétariat de Mairie ne prend plus les demandes de Carte Nationale d'Identité, en effet comme pour les passeports, celles-ci se font sur la Commune de PERTUIS.

Le dépôt des demandes se fait uniquement sur rendez-vous (compter 1 mois et demi d'attente) et les dossiers doivent être complets.

Nous vous informons qu'il n'est plus établi de carte d'identité en urgence ATTENTION à l'approche des examens pour les étudiants qui doivent renouveler leur pièce d'identité.

Toutes les informations sur le site internet :

• VILLE DE PERTUIS

Rubrique « la mairie à votre service » / démarche en ligne / état civil / passeport ou Carte d'identité.

Suivre les indications en choisissant la formule appropriée à votre demande, vous y trouverez les pièces à fournir.

Prise de RDV sur le site « accès rapide E-RV CNIS »
Vous pouvez en vue de simplifier les démarches, remplir une pré-demande en ligne sur le site internet de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurités) accessible à l'adresse suivante : <https://ants.gouv.fr>

DEMANDES D'IMMATRICULATION

A compter du 9 octobre 2017
Téléprocédures : <https://ants.gouv.fr>

- Duplicata de carte grise
 - Changement d'adresse
 - Changement de titulaire
 - Déclaration de cession (nouveaux cerfas)
- Plus de réception en préfecture et sous préfecture.



Déclaration de cession à remplir en 2 exemplaires au lieu de 3, l'exemplaire préfecture est supprimé
Le vendeur doit déclarer en ligne la cession dans les 15 jours suivants la vente, s'il ne le fait pas le nouveau propriétaire du véhicule ne pourra pas mettre la carte grise à son nom. Lors de la déclaration de cession en ligne le vendeur obtient un code de cession valable 15 jours à remettre impérativement à l'acquéreur et comme auparavant il remet la carte grise barrée datée signée. L'acquéreur dispose d'un délai d'un mois pour immatriculer le véhicule à son et faire usage du code de cession remis par le vendeur. Les usagers peuvent s'adresser aux professionnels de l'automobile habilités pour les demandes d'immatriculation
Liste de ces professionnels est consultable sur le site de l'ANTS

Pour tous renseignements complémentaires : ANTS
Du Lundi au Vendredi de 7h45 à 20h00 et le Samedi de 8h00 à 17h00 (pris appel local)
Pour les immatriculations : 0811 105 716

PERMIS DE CONDUIRE

- Réussite à l'examen du permis de conduire (premier titre ou nouvelle catégorie)
- Perte, Vol ou détérioration du permis
- Fin de validité du permis dont le renouvellement nécessite un avis médical
- Changement d'état civil
- Conversion du brevet militaire
- Validation d'un diplôme professionnel
- Demande de titre après réussite à l'examen suite à une annulation, invalidation
- Demande de titre avec attestation de formation

Les demandes de relevé d'information intégral, de code confidentiel pour accéder à son espace Télépoints sont à adresser par l'envoi à la préfecture d'un courrier accompagné de la copie recto verso du permis de conduire et d'un justificatif d'identité

• PERMIS DE CONDUIRE INTERNATIONAL

Les préfectures ne délivrent plus ce titre. L'utilisateur doit adresser par courrier sa demande à l'adresse suivante :

Préfecture de Loire Atlantique
CERT EPE-PCI

6 Quai Ceineray
BP 33 515
44 035 NANTES Cedex 01

Pour tous renseignements complémentaires : ANTS
Du Lundi au Vendredi de 7h45 à 20h00 et le Samedi de 8h00 à 17h00 (pris appel local)

Pour les permis de conduire : 0811 100 992

BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS : RÈGLEMENTATION

• Particuliers et Professionnels

Sont interdits le brûlage des déchets verts tel que :

- Tonte pelouse
- Taille des haies
- Taille des arbustes
- Elagage
- Débroussaillage

Brûlage sur pied (écobuage) Interdit

Sont autorisés à incinérer les végétaux coupés, Les propriétaires situés dans et à moins de 200m de bois, forêts, plantations, reboisements, landes, garrigues ou maquis dans le cadre de la protection contre le risque d'incendie de forêt. Code Forestier –Art. L134-6 portant obligation de débroussailler et de maintien en état débroussaillé sur un rayon de 50 m autour de l'habitation.

- En cas d'obligation de destruction par brûlage au titre de la prophylaxie

Périodes autorisées

16/10 au 28/2 et du 16/04 au 31/05

De 8h à 16h30

Périodes interdites :

01/03 au 15/04 et du 01/06 au 15/10

• Agriculteurs

Brûler les déchets verts liés à l'exploitation :

- Toute l'année si situé à plus de 200m de bois et forêts
- Du 16/10 au 28/02 et du 16/04 au 31/05 si situé à moins de 200m de bois et forêts

Brûlage sur pied (écobuage) :

Toute l'année si situé à plus de 400m de bois et forêts

INTERDIT en toute période, en tous lieux et pour tous si :

- Vent à plus de 40 km/h
- Episode de pollution atmosphérique

• La campagne de Déchets Verts

Se déroulera jusqu'au 29 avril 2018 sur ANSOUIS

Au Moulin de Fuveau

les 14 et 15 avril 2018

AUTRES DATES SUR LES COMMUNES VOISINES

LES 31 MARS ET 1ER AVRIL :

MIRABEAU - Parking haut Pharmacie, VILLELAURE - Au Cime-

tière, CADENET -Parking salle Yves Montand

LES 7 et 8 avril :

PEYPIN D'AIGUES - PAV Paradis, BEAUMONT DE PERTUIS - Par-

king Gaston Brémont, LA MOTTE D'AIGUES - Parking salle des

fêtes, CUCURON - Parking du Silo à Blé

Les 14 et 15 avril :

MIRABEAU - Parking haut Pharmacie, VILLELAURE - Au Cime-

tière, CADENET -Parking salle Yves Montand

Les 21 et 22 avril : LA BASTIDE DES JOURDANS - Parking Pom-

piers, LA BASTIDONNE - Parking rue de Fontvieille, CABRIERES

D'AIGUES - Parking Albert Pary

Les 28 et 29 avril :

MIRABEAU - Parking haut Pharmacie, VILLELAURE - Au Cime-

tière, CADENET -Parking salle Yves Montand, CUCURON - Par-

king du Silo à Blé

REJET DES EAUX DE PISCINE

Les vidanges de piscines privées sont essentiellement réglemen-
tées par le code de la santé publique et soumises à l'obtention
d'une autorisation de rejet auprès du Maire ou du gestionnaire de
réseau (SIVOM)

Extraits Code de la Santé Publique :

Article R 1331-2 : Il est interdit d'introduire dans les systèmes de
collecte des eaux usées... les eaux de vidange des bassins de
natation

Article R 1331-10 : Tout déversement d'eaux usées autres que
domestiques dans le réseau public de collecte doit préalable-
ment autorisé par le Maire

En conséquence et après autorisation, la vidange des basins ne
pourra être effectuée que dans les conditions suivantes

- Débit de rejet maximum de 10l/s, sous réserve d'autori-
sation par le gestionnaire du réseau
- Les eaux ne devront pas être traitées (chlore, brome...) dans les 15 jours précédant une vidange
- Les gros objets flottants (feuilles, brindilles) seront retenus par une grille

NUMÉROTATION DES VOIES

Le conseil municipal ayant décidé de la désignation et de la
numérotation des voies publiques situées sur la commune a
souhaité conserver, autant que possible, les noms des lieux-dits
pour les noms des voies. Ainsi on retrouve, dans la majorité des
cas, le nom du lieu-dit précédé d'un type de voie.

Les habitants qui le souhaitent, pourront ajouter le lieu-dit dans
leur adresse si celui-ci ne figure pas dans la dénomination de la
voie. Cette dénomination est indispensable pour les médecins,
services de secours, services des eaux, EDF, livreurs, car elle
facilite l'accès au domicile. Elle rend par ailleurs plus sûre et plus
rapide, la distribution du courrier par La Poste.
Vous recevrez cette information avec le courrier de La Poste
qui explique la procédure à suivre pour informer vos différents
correspondants de votre changement d'adresse.

Suite à cette information prévue avant la fin de l'année, vous
recevrez votre numéro de voie qui devra être fixé à un endroit
visible pour le facteur. Nous recommandons de placer cet auto-
collant sur la boîte aux lettres.

Pour être en mesure de recevoir son courrier et ses colis dans de
bonnes conditions, toute habitation doit disposer d'un point de
raccordement accessible et précis.

La demande de raccordement postal est impérative. Elle est
disponible auprès des établissements courrier.

Qu'il s'agisse d'habitat individuel ou collectif, un point de raccor-
dement comprend :

- des équipements postaux libres d'accès pour assurer la des-
serte aux habitants ;
- une implantation de ces équipements à l'adresse indiquée ;
- une implantation dans un lieu accessible aux véhicules automo-
biles ;
- une implantation en bordure de voie ouverte à la circulation
publique.

Pour être en mesure de recevoir son courrier dans de bonnes
conditions, toute habitation (construction postérieures au
12/07/1979) doit être équipée d'une boîte aux lettres normalisée
avec un étiquetage approprié.

Vous pourrez alors communiquer votre changement d'adresse.

VIE MUNICIPALE

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mercredi 25 janvier 2018

ETAIENT PRÉSENTS :

Roselyne Adrian, Claudine Amourdedieu-Ollier, Norbert Bourdot,
Aurore Boyer-Bouard, Mickaël Cavalier, Isabelle Chanourdie,
Nadine Charpentier, Géraud de Sabran Pontevès, Thierry Florès,
Mylène Garcin, Laurence Pichot, Bernard Vittorio.

EXCUSÉS :

Christian Gros (Pouvoir à Nadine Charpentier), Gilles Pons
(Pouvoir à Géraud de Sabran Pontevès), Christian Sola (Pouvoir à
Aurore Boyer-Bouard).

Secrétaire : Nadine Charpentier.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DÉCEMBRE 2017

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion
du Conseil Municipal et demande à l'assemblée de se prononcer
sur son approbation.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME - AUTORISATIONS : DÉCLARATIONS PRÉALABLES / PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme
délivrées depuis la précédente réunion :

CLIMPART Levrere	Permis de construire Abri ouvert	La Plaine Les Patis	Accordé le 07/12/2017
SCEA La Pousterle	Permis de construire Cave vinicole	La Pousterle	Accordé le 28/12/2017
Rossignol Alain	Déclaration préalable Modification portail	Place des Hôtes	Accordé le 18/01/2018
Mathieu Edmond	Transfert de permis à Bono	Le Praderet	Accordé le 07/12/2017
SCEA La Pousterle	Transfert de permis à Pierangeli	Le Praderet	Accordé le 08/01/2018

Madame Aurore Boyer-Bouard demande à Monsieur le Maire de
retracer la procédure d'obtention d'un permis de construire.
Celui-ci rappelle que c'est le service instructeur de COTELUB
qui traite les autorisations d'urbanisme de la commune. Pour
ce faire, les instructeurs sont tenus de respecter de nombreux
documents dont essentiellement le PLU et qu'ils doivent consul-
ter divers services extérieurs dont les avis sont imposés : les ser-
vices incendie, l'Architecte des Bâtiments de France, les services
départementaux d'accessibilité... A l'issue, le service instructeur

soumet au Maire une proposition d'arrêté qu'il signe au nom de
la commune.

Dès le dépôt du dossier, une attestation est affichée en mairie
mais les pièces du dossier ne sont pas consultables. Une fois
l'autorisation accordée, elle est affichée en mairie et le dossier de
permis est à la disposition du public.

Une fois accordée, l'autorisation peut être attaquée par toute
personne qui a un intérêt à agir.

Avant de déposer un permis de construire, il est possible de
demander un certificat d'urbanisme (CU) afin de connaître la
faisabilité d'un projet au regard des règles en vigueur.

III. VOIRIE : SERVITUDES DE PASSAGE CHEMIN DU BOSQUET

Monsieur le Maire rappelle que ces servitudes existent depuis
30 ans sur la route de Lourmarin. Les riverains utilisent déjà ce
passage pour accéder à leurs parcelles. Aujourd'hui, un notaire
sollicite la commune pour formaliser cet accès sur la route dé-
partementale en vue d'une cession de parcelles. Généralement,
quand la ville est propriétaire d'un terrain qui est le seul accès
à la parcelle, elle donne son accord. Dans le cas présent, deux
constructions sont concernées.

Suite à la vente par Monsieur Edmond Mathieu des parcelles A
1668 et A 1669 à Madame et Monsieur Bono et des parcelles A
1665 et A 1668 à Madame et Monsieur Pierangeli, il y a donc lieu
d'accorder une servitude de passage sur la parcelle communale
A 342 au profit des parcelles A 1665, A 1666, A 1668 et A 1669.
La parcelle A 342 appartient à la commune suite au déplace-
ment, il y a de nombreuses années de l'emprise de la voie com-
munale dite « du Bosquet »

Un plan de division établi par le géomètre expert Philippe Richard
faisant apparaître le tracé de la servitude d'une largeur de 5
mètres est présenté aux élus.

**Décision : A l'unanimité le Conseil approuve la servitude
de passage sur la parcelle A 342**

IV. TRAVAUX : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARKING DU JEU DE BOULES

Monsieur le Maire rappelle les engagements pris par délibéra-
tion en juin 2017. La commune souhaite, réorganiser les modes
de déplacement et d'accès au village en vue de revitaliser son
centre en concentrant les véhicules en contrebas du village sur
une zone de dédiée au stationnement, au covoiturage et à l'au-
topartage. Pour ce faire, elle a acquis les terrains en contrebas
du parking du jeu de boules pour créer, à terme, une centaine de
places de stationnement avec ascenseur et cameras de vidéo
protection. Le montant de la 1ère phase s'élève à 366 000 €
auquel il faut ajouter le montant de la maîtrise d'œuvre estimée à
43 920,00 €. Qui fera l'objet d'un marché public.



Parking école avant



Parking école après

L'Etat s'est engagé à verser une subvention de 99 991,20 €, le Département au titre des amendes de police 28 000,00 € et, il lui est demandé 158 952,80 € au titre de la contractualisation 2017-2019.

Un premier plan de financement a été approuvé par le conseil municipal en octobre 2017. Cependant, il est aujourd'hui nécessaire de le modifier afin d'augmenter la part de l'autofinancement à 30%, soit 122 976,00 €.

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve le nouveau plan de financement.

V. TRAVAUX : MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ VOIRIE RD56 & RD56/RD37 ET TROTTOIRS

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la même démarche que le dossier précédent pour augmenter l'autofinancement de la commune à hauteur de 30%. Par délibération en date du 24 novembre 2016, le conseil a approuvé cet aménagement, l'avant-projet sommaire et l'estimatif d'un montant total de 42 157,50€ HT. Le 1er juin 2017, le conseil s'est prononcé sur les honoraires de maîtrise d'œuvre estimés à 4 215,75 €. Afin de mettre à jour la demande d'aide auprès de divers partenaires, il y a lieu de modifier le plan de financement de la manière suivante :

Etat (Réserve parlementaire)	10 000,00 €
Département contractualisation 2017-2019	2 598,60 €
Département Amendes de police	19 862,00 €
Autofinancement 30%	13 912,65 €

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve le plan de financement modifié

VI. BATIMENTS PUBLICS : DEVENIR DU LOCAL DU POINT INFO : APPEL À PROJETS

Monsieur le Maire rappelle que l'office de tourisme intercommunal a abandonné la gestion du Point Info situé place de la vieille fontaine. Ce local appartenant à la commune, se pose la question de son devenir.

Plusieurs personnes se sont manifestées : Monsieur Jean-Luc Amourdedieu pour vendre des produits du terroir affinés, Mon-

sieur Renzo Coupier pour y installer une boulangerie, Madame Nathalie Chanaud pour y préparer des plats à emporter ou à consommer sur place. Pour ce qui est de la location du local du Point Info (d'environ 70 m²), les élus proposent un appel à projet et une réflexion sur le prix de location notamment.

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve le lancement d'un appel à projet

VII. BATIMENTS PUBLICS : SALLE DES ASSOCIATIONS : ETAT DU COÛT RÉEL DE LA SALLE, PROPOSITION DE PARTICIPATION TARIFAIRE

Monsieur le Maire fait le point sur l'utilisation de la salle des associations. Tous les élus constatent qu'elle fonctionne très bien. A ce jour, le coût de fonctionnement de cet équipement (électricité et ménage) est, en moyenne, de 741 euros par mois. Se pose la question d'une participation des associations aux frais de ménage de cette salle prêtée gratuitement.

Il est proposé de faire participer les associations lorsqu'elles organisent, dans cette salle, des manifestations payantes. Il a été constaté que lorsque des manifestations ont lieu le dimanche, il est parfois nécessaire de faire le ménage le lundi en plus des heures habituelles dévolues à la femme de ménage. De plus, le ménage réalisé par les associations utilisatrices de la salle n'est pas toujours satisfaisant. Il est nécessaire de rappeler aux associations que la salle doit être rangée et propre après utilisation. Par comparaison, pour le foyer rural, une caution de 50 € est demandée pour le ménage en plus du prix de la location. Un débat s'engage sur le montant de la participation et ses modalités.

Monsieur Mickaël Cavalier est POUR faire payer une caution. Il estime que les associations ne sont pas conscientes de ce qu'on leur offre aujourd'hui. Il demande plus de civisme et en appelle à la responsabilité de chacun. Monsieur Thierry Florès estime que cela dépend de l'état le quel l'association rend la salle. Il est CONTRE le fait de faire payer systématiquement une caution.

Madame Roselyne Adrian est CONTRE une caution systématique et propose que la ville prévienne les associations qu'un remboursement des frais de ménage sera exigé si la salle est rendue sale.

Madame Laurence Pichot est POUR faire payer le coût réel si la salle n'est pas propre. Madame Isabelle Chanourdie considère que si les gens nettoient il n'y aura pas de problème et propose une caution annuelle pour toutes les associations



Madame Claudine Amourdedieu-Ollier fait remarquer que la participation que l'on demanderait aux associations vient, pour partie, de la subvention de la ville. Elle est POUR. Madame Aurore Boyer-Bouard est POUR une caution annuelle cette année et propose de regarder comment évolue la situation. Elle estime qu'il faut éviter de faire payer à certains les erreurs des autres.

Monsieur Bernard Vittorio est CONTRE le principe de la caution. Madame Mylène Garcin est POUR la mise en place d'une caution de même que Monsieur Norbert Bourdot. Madame Nadine Charpentier est CONTRE mais insiste sur la nécessité de faire remonter l'information en mairie quand la salle n'est pas rendue propre.

Monsieur le Maire fait remarquer que dans cette salle, des ampoules ont disparu, une table a été cassée... Il est POUR une caution et rappelle qu'elle n'est pas encaissée. La commune ne la conserve que si la salle n'est pas rendue en parfait état. La salle est maintenant d'un rétroprojecteur et d'un appareillage de sonorisation de grande qualité pour y organiser des conférences. Les télécommandes et les clefs du local renfermant le matériel sont déposées en mairie. Elles seront remises aux utilisateurs contre signature d'une convention.

VIII. FINANCES : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA CONTRACTUALISATION POUR LA RESTAURATION DES RETABLES DE L'ÉGLISE

Le conseil s'est prononcé favorablement en juillet 2017 sur la restauration du retable de la Vierge aux 7 douleurs et du retable de Saint Joseph. Monsieur le Maire rappelle que 10% du montant de la contractualisation départementale doivent être consacrés au petit patrimoine, qu'il soit classé ou pas. La commune va établir un appel d'offre pour la restauration de ces 2 retables. Puis, il lit un projet de courrier à l'attention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) en vue de lancer une étude préalable aux travaux de restauration dans l'église car, aujourd'hui, tout se dégrade.

Il précise que sur les monuments historiques, il est possible d'obtenir 40% de subvention de la DRAC ; l'autofinancement doit toujours être d'un montant minimum 30%. A cela s'ajoutent les aides de la fondation du patrimoine par exemple.

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve le courrier tel que présenté

IX. FINANCES : ADMISSION EN NON-VALEUR

Chaque année, Madame la trésorière de Pertuis propose d'émettre en non-valeur des créances éteintes, minimales ou des poursuites infructueuses sur le budget principal. En 2018, cela concerne une seule créance d'un montant de 0,92 €.

Décision : AA l'unanimité le Conseil admet en non-valeur le titre de recettes dont le montant s'élève à 0,92 €

X. PROPOSITION DE MOTION AU CONSEIL RÉGIONAL « PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR » POUR SOUMETTRE À DÉBAT PUBLIC LE NOM QUI SERA CELUI DE LA RÉGION DEMAIN.

Le Conseil Régional a annoncé, dans sa séance du 15 décembre 2017, « que la signature Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur sera utilisée, notamment sur les documents et supports de communication de l'institution régionale à compter de 2018, en



vue de susciter l'appropriation de la valeur Sud tant auprès des citoyens des 6 départements régionaux ». Les élus demandent au conseil régional « Provence-Alpes-Côte d'Azur » de soumettre à débat public le nom qui sera celui de la Région demain et propose de rendre son nom de « PROVENCE » à la Région.

**Décision : 14 votes POUR (présents et représentés)
1 vote CONTRE : Madame Laurence Pichot**

TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire fait le point des procédures juridiques en cours.

Puis, il évoque la cérémonie de Sainte Geneviève que la compagnie de gendarmerie de Pertuis a fêtée à l'église d'Ansouis, le 16 janvier 2018.

La gendarmerie, à cette occasion, a relancé la commune en vue de sa participation à l'opération « voisins vigilants ». Pour ce faire, il suffit de désigner un responsable par quartier. Monsieur le Maire propose d'inviter les gendarmes lors d'une prochaine réunion du conseil municipal afin de présenter ce dispositif à l'ensemble des élus.

Le dossier de vidéo protection a aussi été abordé, Madame la sous-préfète qui était présente à cette manifestation a proposé à la ville de solliciter une subvention auprès de l'Etat.

Puis Monsieur le Maire évoque le rapport budgétaire remis par la communauté de communes en vue de la commission finances du 06 février prochain.

Un important débat se déroule autour de la mise en place de la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Même si elle est encore à zéro cette année, la colonne est déjà présente sur les feuilles d'impôt. L'instauration de la taxe doit obligatoirement être basée sur un projet de travaux. La communauté de communes devra justifier de l'existence de projets, mais c'est l'Etat qui décidera du montant à prélever.

Madame Claudine Amourdedieu-Ollier a fait le tour des maisons de retraite afin de distribuer à nos aînés les chocolats de Noël.

Monsieur Mickaël Cavalier a assisté au débat d'orientation budgétaire du Parc du Luberon qui souligne la nécessaire restriction budgétaire. Il annonce qu'une convention de partenariat entre le Parc du Luberon et les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) partenaires a été proposée au comité syndical du 9 janvier 2018. Un programme d'actions a été élaboré fin 2016 et soumis à l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) qui a attribué un financement au Parc pour mener à



bien ce programme, en partenariat avec les EPCI volontaires. Une 1ère convention, en juillet 2017, prévoyait une aide financière permettant de couvrir les coûts d'un poste de conseiller en mobilité à temps partiel et d'équipement de communication à hauteur de 80%.

Il revient sur le programme d'actions éducatives en Luberon qui propose gratuitement aux enfants des écoles des activités sur le thème de l'environnement. Il regrette que l'école d'Ansouis n'y fasse pas appel alors que le programme est très intéressant pour les primaires.

Madame Laurence Pichot demande quel est l'état d'avancement du dossier du canal de Provence.

Monsieur le Maire répond qu'une première réunion est prévue entre les mois d'avril et de juin 2018 puisque les financements sont en place. Cette alimentation en eau n'est prévue que pour les besoins agricoles et, en aucun cas, pour la consommation humaine. Au total, les 4 tranches du projet représentent près de 400 millions d'euros. Le chantier devrait être terminé en 2022.

Madame Aurore Boyer-Bouard revient sur le stationnement abusif dans le village et fait remarquer que si les véhicules se sont un peu déplacé cet été, depuis, plus rien ne bouge.

Monsieur le Maire répond que le recrutement d'un policier municipal prévu pour l'été prochain devrait améliorer les choses. Aujourd'hui, l'enlèvement des véhicules est très compliqué.

Madame Aurore Boyer-Bouard reprend la parole pour évoquer le loto de la bibliothèque qui, une fois encore a fait la joie de tous. En ce qui concerne les jardins familiaux et la reprise en main envisagée par la ville, elle informe que les locataires actuels souhaitent être associés à la redistribution des parcelles.

Monsieur le Maire rappelle qu'un courrier a été adressé aux locataires en fin d'année leur demandant de débarrasser les jardins ce qui n'a pas toujours été fait. Il insiste en expliquant que tant que les jardins ne seront pas vidés, ils ne pourront pas être labourés ni plantés. Une réunion d'information sera organisée afin d'expliquer la nouvelle convention.

Monsieur Bernard Vittorio explique que le programme « Vaucluse numérique » associe le Conseil Départemental de Vaucluse et COTELUB. A ce jour, le haut débit numérique est arrivé à Apt, Ansouis sera couvert d'ici fin 2019.

Puis il annonce la création d'une réserve communale de sécurité civile. En cas de sinistre, ce sont souvent les bénévoles de CCFF (Comité Communal Feux de Forêt) qui interviennent. Cependant, ils ne sont assurés que pour le feu. La création de cette réserve

communale étendra leur assurance et leur champ d'intervention. Il propose donc que l'ensemble des bénévoles du CCFF fassent partie de la réserve communale et fait appel à d'autres bénévoles. Il souligne que ce dispositif ne coûte rien à la commune.

Monsieur Norbert Bourdot se fait le porte-parole des agriculteurs ansouisiens qui s'inquiètent de la largeur des trottoirs sous le pont du Château qui vont prochainement faire l'objet de travaux.

Monsieur le Maire affirme que des tests ont permis de vérifier que les machines agricoles passeront sous le pont.

Madame Roselyne Adrian demande de nouveau de déplacer les containers à l'école et au parking du jeu de boules.

Monsieur le Maire répond que des plateformes vont être aménagées. Au parking du jeu de boules, il s'agit de les déplacer de l'autre côté, contre le mur du boulevard. A l'école la commune va demander à COTELUB de les déplacer.

Madame Nadine Charpentier fait le point sur le bulletin municipal : l'Ansouisien de janvier a été distribué et plusieurs devis ont été sollicités pour les prochains numéros. L'entreprise IPSUMEDIA reste la mieux placée encore cette année.

La séance est levée à 22h15
Géraud de Sabran Pontevès

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du jeudi 22 février 2018

ETAIENT PRÉSENTS :

Roselyne Adrian, Norbert Bourdot, Aurore Boyer-Bouard, Mickaël Cavalier, Nadine Charpentier, Géraud de Sabran Pontevès, Christian Gros, Gilles Pons, Christian Sola.

EXCUSÉS :

Claudine Amourdedieu-Ollier (pouvoir à Nadine Charpentier), Isabelle Chanourdie, Thierry Florès (pouvoir à Christian Gros), Mylène Garcin (Pouvoir à Roselyne Adrian), Laurence Pichot, Bernard Vittorio pouvoir à Géraud de Sabran Pontevès).
Secrétaire : Nadine Charpentier.
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

Monsieur le Maire lit le compte-rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal et demande à l'assemblée de se prononcer sur son approbation.

Monsieur Mickaël Cavalier demande une correction concernant la participation financière des associations à l'utilisation de la salle des associations, il s'est prononcé CONTRE l'instauration d'une caution. Il est favorable à la gratuité, mais en appelle à plus de civisme de la part des utilisateurs de la salle.

Décision : Approuvé à l'unanimité.

II. URBANISME - AUTORISATIONS : DÉCLARATIONS PRÉALABLES / PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire donne lecture des autorisations d'urbanisme délivrées depuis la précédente réunion :

MAMINO Denis	Permis de construire Hangar agricole	Les Patis Les Fourques	Accordé le 07/02/2018
PIERANGELI Brice	Transfert de permis Maison individuelle	Praderet	Accordé le 08/01/2018
BARDELLE Philippe	Déclaration préalable Modification façade et porte de garage	Rue de France	Accordé le 15/02/2018
ISSOGLIO Suzanne	Déclaration préalable Agrandissement cellier	La Plane	Accordé le 12/02/2018

III. VOIRIE : SERVITUDES DE PASSAGE CHEMIN DU BOSQUET

Monsieur le Maire rappelle que le conseil a accordé, au mois de janvier 2018, une servitude de passage sur la parcelle communale A 342. Aujourd'hui, il demande au conseil de se prononcer sur la constitution d'une servitude au profit de la desserte des parcelles A 1666 A 1268 et A 1670 appartenant à Madame et Monsieur Boyer, et des parcelles A 1667 et A 1669 appartenant à Madame et Monsieur Pons. Cette autorisation est accordée à titre gratuit et définitif. L'ensemble des frais afférents ainsi que l'entretien de cette servitude seront supportés par les propriétaires demandeurs actuels et futurs.

Par ailleurs, Madame et Monsieur Pierangeli, propriétaires des parcelles A 1665 et A 1668 auxquels une servitude de passage a été accordée en janvier 2018 sur la parcelle communale A 342 sollicitent l'obtention d'un accès sur une voie communale n° 11.
Décision : A l'unanimité le Conseil approuve les servitudes de passage sur la parcelle A 342 et autorise l'accès sur la voie communale n° 11

IV. TRAVAUX : 1ÈRE TRANCHE DE REVITALISATION DU VILLAGE : AMÉNAGEMENT DU PARKING DU JEU DE BOULES ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire retrace l'historique de l'acquisition des terrains du Coignet et le projet d'aménagement en cours. Le projet a été affiné et le montant de la maîtrise d'œuvre, initialement estimé à 43 920,00 €, a été réévalué.

Le cabinet Alain Brunet présente une offre pour la maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution des travaux pour un montant de 24 870,00 €, soit 29 844,00 € TTC. Monsieur le Maire propose de lui attribuer le marché de maîtrise d'œuvre, pour la 1ère tranche de projet de revitalisation du village (aménagement du parking du jeu de boules). Viendra ensuite une étude paysagère.

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve l'attribution du marché au cabinet Alain Brunet

V. TRAVAUX : 1ÈRE TRANCHE DE REVITALISATION DU VILLAGE : AMÉNAGEMENT DU PARKING DU JEU DE BOULES MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

Le montant de la 1ère tranche du projet s'élève à 366 000 € HT, auquel il faut ajouter le montant de la maîtrise d'œuvre aujourd'hui estimée à 24 870 €. Le plan de financement mis à jour est le suivant :
Etat : Fonds de Soutien à l'Investissement Local (Contrat de ruralité) 99 991,20 €
Département au titre des amendes de police 2017 24 500,00 €
Département CDST 2017-2019 Contractualisation 149 117,80 €
Autofinancement 30 % 117 261,00 €

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve le nouveau plan de financement.

Monsieur le Maire explique que, ces terrains sont cultivés par un fermier, qui accepte de renoncer à une partie de ces terres en échange de 3 parcelles lieudit fond de Géniesse (C 192, C 193 et C 199). Cet échange se ferait au titre de l'indemnité de résiliation du bail due au fermier

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve l'indemnité de résiliation

VI. TRAVAUX : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ VOIRIE RD 56 & RD56/RD37 ET TROTTOIRS

Monsieur le Maire rappelle que ce projet a été approuvé en novembre 2016. La procédure d'appel d'offres a été publiée le 18 décembre 2017. Cinq entreprises ont répondu.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport d'analyse

des offres. Il demande au conseil de se prononcer sur le classement proposé et sur l'attribution du marché à l'entreprise EIFFAGE Route Méditerranée pour un montant de 38.900,00 € HT, soit 46.680,00€ TTC.

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve l'attribution du marché à EIFFAGE Route Méditerranée

VII. ECLAIRAGE PUBLIC : PROPOSITION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE AU SYNDICAT D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN

Suite à la modification des statuts du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV) examinée précédemment, il est proposé de transférer la compétence optionnelle Eclairage Public au SEV en lieu et place de la commune. Gilles Pons propose de fixer ce transfert au 1er juillet 2018, exclusivement au titre des travaux d'investissement, soit l'option comprenant le développement et le renouvellement des installations et réseaux d'éclairage, et en particulier : La maîtrise d'ouvrage de toutes les installations nouvelles (création, extension), de la rénovation complète ou partielle et de mise en conformité des installations existantes, Les inventaires, diagnostics et toutes prestations d'études dans le cadre de l'exercice de cette maîtrise d'ouvrage, La passation et l'exécution des marchés afférents.

Il précise que le SEV dispose de fonds importants permettant des financements conséquents. Le premier projet conduit par le SEV devrait être l'équipement du parking du Coignet.

Un marché est actuellement en cours de publication pour la rénovation de l'éclairage public dans le cœur du village, le transfert de compétence interviendra à l'issue de cette phase de travaux conduits par la commune.

Décision : A l'unanimité le Conseil approuve le transfert de compétence éclairage public au SEV

QUESTIONS DIVERSES

La loi « Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité » de décembre 2010 oblige la mise en concurrence des tarifs jaune et vert (puissance >36 kW) pour tous les consommateurs et ouvre la possibilité de mettre en concurrence les tarifs bleu (puissance <36 kW).

Comme ce fut le cas en 2014 et en 2016, l'opérateur public UGAP (Union de Groupement d'Achat Public) propose cette année un groupement national, afin de lancer un appel d'offre permettant aux collectivités d'acheter de l'électricité pour une durée de 3 ans (2019 - 2021).

Ansouis n'est pas adhérente au marché groupé UGAP 2016 – 2018. Le conseiller en énergie du Parc propose à la commune de participer dès 2019 à ce groupement dont les avantages attendus sont :

- Une baisse estimée de tarifs de 10,5% par rapport aux tarifs réglementés par l'Etat (résultat du marché 2016-2018),
 - La possibilité de choisir de l'électricité certifiée 100% d'origine renouvelable,
 - La récupération gratuite des factures au format électronique.
- Puis, il rappelle le montant des factures d'électricité de la commune depuis 2012:

Exercice 2017	24 605,54 €
Exercice 2016	20 979,33 €
Exercice 2015	22 557,29 €
Exercice 2014	19 942,30 €
Exercice 2013	19 948,85 €
Exercice 2012	21 388,21 €

Les élus approuvent la participation à l'appel d'offre pour la mise en concurrence de la fourniture d'électricité.

Appel à projets pour le local Place de la Vieille fontaine (ancien Point Info)

La commune a reçu de nouvelles propositions : Pizzeria, centre de soins notamment. Cet emplacement est très intéressant et recherché. Monsieur le Maire recevra des candidats avant le prochain conseil municipal.

A la demande des élus, il s'engage à rédiger un courrier au locataire de la Pâtisserie d'Antan pour lui intimier de rouvrir son commerce.

Madame Roselyne Adrian indique que la cour de l'école reste éclairée la nuit. Monsieur le Maire répond que les agents du service technique modifieront la minuterie. Elle demande s'il est possible que l'éclairage au-dessus de la fontaine rue Basse soit remplacé par une lanterne dans le cadre du marché en cours.

Puis, Monsieur le Maire fait un point sur les marchés en cours :

- Marché de travaux d'aménagement de sécurité voirie RD 56 & RD56/RD37 et trottoirs : le chantier devrait se dérouler de mi-avril à mi-mai 2018
- Marché pour la rénovation de l'éclairage public dans le centre village, les travaux sont prévus entre mi-avril et début juin 2018
- Installation d'un système de vidéo protection : démarrage juin 2018.

VII. TOUR DE TABLE

Monsieur le Maire revient sur le projet de recrutement d'un policier municipal. Ce dernier fera équipe avec 2 gardes champêtres et 2 ASVP (Agent de Surveillance de la Voie Publique). Une réunion a eu lieu ce jour entre maires des communes voisines, la décision est arrêtée.

Cette équipe comportera à Cucuron 2 postes, Villelaure 1,5 poste et Ansouis 0,5 poste. L'acquisition d'un véhicule sera partagée entre Ansouis et Villelaure. Un agent sera donc en poste à Ansouis dès le mois de mai ou juin, il sera chargé de la surveillance du marché, de la sécurité voirie lors des enterrements, de l'état des lieux des salles communales louées le week-end, Les agents pourront indifféremment verbaliser sur le territoire des 3 communes, ils tourneront en équipe avec les agents déjà en poste.

Reste à solliciter une autorisation départementale auprès de la préfecture, puis, le conseil municipal se prononcera sur l'indice de rémunération.

Monsieur le Maire annonce le lancement du dossier du Colombier et fait procéder au débroussaillage du terrain. Il précise que la SPL (Société Publique Locale) Territoire Vaucluse portée par le conseil départemental 84 a pour objet d'accompagner les communes pour des projets d'aménagement ou d'équipement. Elle pourra notamment aider la commune pour le dossier de mise en concurrence en vue du lancement de cette opération.

La SPL va rédiger une proposition d'accompagnement d'ici 15 jours. En parallèle, la commune se fera accompagner par un cabinet d'avocat.

Dans un an environ, les permis de construire devaient être déposés. Ansouis se fait une obligation de réussir l'ouverture de ce quartier qui constituera l'occupation majeure de la municipalité dans les 2 prochaines années. La commune reste maître du concours, puis, un promoteur va construire et vendre.

Madame Aurore Boyer-Bouard demande si ce projet évitera la fermeture d'une classe. Monsieur le Maire répond qu'en effet, le Colombier s'adresse no-

tamment à de jeunes couples avec enfants et précise que l'école d'Ansouis accueille dès aujourd'hui les enfants issus du nouveau lotissement de Sannes.

Monsieur le Maire fait état d'un article paru dans Gazette des communes ainsi qu'une publicité qui laissent croire que la société Bayer commercialise des désherbants « bio » mais, renseignements pris, ces produits ne sont pas bio du tout. Il propose de rédiger un courrier au Parc du Luberon afin de signaler cette escroquerie.

Il évoque ensuite la demande de la locataire de la supérette Vival d'installation, devant sa boutique, d'un point de libre échange de livres. Madame Nadine Charpentier en explique le fonctionnement.

Tous les élus reconnaissent que Mme Chouinard fait beaucoup d'efforts pour faire vivre le village et qu'elle travaille bien. Ils sont conscients que le point lecture estampillé Vival est un argument de vente, mais valident cependant son installation.

Monsieur le Maire évoque un incident intervenu à l'issue du prêt de la salle des associations le week-end dernier : la lumière extérieure est restée allumée, le ménage du sol et des sanitaires n'était pas fait correctement, les tables et chaises sont restées au milieu ; la commune a dû faire faire le rangement et le ménage. Cela n'est pas acceptable. La salle est prêtée gratuitement, le conseil s'est prononcé contre la mise en place d'une caution, mais la salle doit être rendue en parfait état de propreté et de rangement après utilisation.

Madame Aurore Boyer-Bouard fait remarquer que le sol de la salle est taché de peinture. Certains organisent des apéritifs alors que les repas sont interdits.

Monsieur Mickaël Cavalier estime que le fait qu'il y ait de légères dégradations est plutôt normal ; le problème, c'est l'irrespect qui se manifeste parfois après les manifestations, par mail par exemple. Il demande de faire un sérieux point sur les subventions accordées aux associations en 2018.

Monsieur Christian Gros rappelle que le conseil s'est prononcé en novembre 2017 sur l'installation de défibrillateurs. Après étude des produits proposés par l'UGAP il a pris contact avec le commercial de Philips et présente un devis de 6 600 euros pour 3 défibrillateurs. Cependant, ce devis ne comprend pas les boîtiers extérieurs ni les branchements électriques et téléphonie nécessaires. Or, les services de sécurité préconisent un défibrillateur pour 1000 habitants. La commune va donc commencer par s'équiper d'un appareil.

Monsieur Mickaël Cavalier annonce que le parc naturel régional du Luberon a voté son compte de gestion avec un excédent de clôture de :
- 48 535,66 € en fonctionnement
- 578 068,21 € avant reprise des restes à réaliser
- 2 568,21 € en investissement après reprise des restes à réaliser

Il a voté son budget primitif 2018 :
- en fonctionnement: 4 011 000 €
- en investissement: 2 313 000 €.
Parmi les projets de 2018 :
- Le projet PNA «Pour une alimentation locale et de qualité accessible à tous»
- Etude pour un abattoir de proximité
- Relation avec la plateforme MIIMOSA (Financement participatif au service de l'agriculture et de l'alimentation)
- Travail sur le réseau foncier agricole
- Structuration d'une filière territoriale panicole.

L'inauguration du poulailler à l'école d'Ansouis, dans le cadre de

l'opération « 10 000 coins de nature » est prévue le 13 avril 2018 à 16h30.

Monsieur Christian Sola fait part de ses observations sur le suivi des véhicules avec le logiciel Mapping control. Seuls 6 petits excès de vitesse ont été constatés depuis début janvier. Certains équipements du camion du CCFF sont à renouveler avant la saison. Il propose de faire établir des devis.

Madame Aurore Boyer-Bouard évoque les jardins familiaux et insiste sur la nécessité de nettoyer les terrains afin de labourer. Or, tous les locataires n'ont pas débarrassé, un second courrier leur a été adressé.

Madame Roselyne Adrian revient sur le problème des poubelles et containers. Monsieur le Maire annonce que la commune va déplacer les containers à l'école et au parking du Coignet sans passer par COTELUB qui ne le fait pas.

Monsieur Gilles Pons a assisté le 12 février au comité syndical du Syndicat d'Electrification Vauclusien (SEV). A l'ordre du jour le budget primitif, la convention cadre relative à l'enfouissement des réseaux, les décisions prises dans le cadre de la délégation du comité syndical au président et la délibération actant du transfert de compétence éclairage public au SEV.

Il propose d'organiser prochainement une réunion d'élus pour aller voir les réalisations, sur le terrain, des différents éléments du marché « dégâts d'orage » en cours d'achèvement.

Le marché d'éclairage public en cours vise à moderniser la partie ancienne dans le village, installer des lampes à LED, diminuer l'intensité la nuit afin de réaliser d'importantes économies d'énergie.

Madame Nadine Charpentier travaille sur un projet de convention pour prêt de matériel à la salle des associations. Là encore se pose la question d'instaurer une caution qui sera rendue si tout est rendu en parfait état.

Elle a participé ce jour avec Monsieur le Maire à l'assemblée générale de l'office de tourisme.

La séance est levée à 22h25
Géraud de Sabran Ponteveys

LES CLÉS DU LUB' 2018, SONT DE RETOUR !

IMMERSIONS, RENCONTRES, PARTAGES

Cette année encore, le programme des Clés du Lub' réalisé par l'Office de Tourisme Luberon Côté Sud en collaboration avec ses partenaires, vous réserve de belles surprises avec **+ de 200 expériences d'avril à décembre 2018 !**

Des expériences inédites pour tous les goûts et pour tous les budgets !
Ce guide vous suggère un éventail d'idées sorties qui vous permettra d'apprécier la diversité et la beauté du Sud Luberon. Un espace privilégié et préservé au cœur du Parc naturel régional qui vous réserve une multitude de trésors.

Partez donc les découvrir autour de 6 grandes thématiques (Nature, Plein air, Bien-être, Gourmandise, Culture, Vin et vigne) conçues spécialement pour les curieux, les visiteurs et les résidents du Luberon.

Pique-niques paysans, visites de village, découvertes de vignoble, randonnées thématiques, initiation à des activités bien-être... Les idées ne manquent pas.

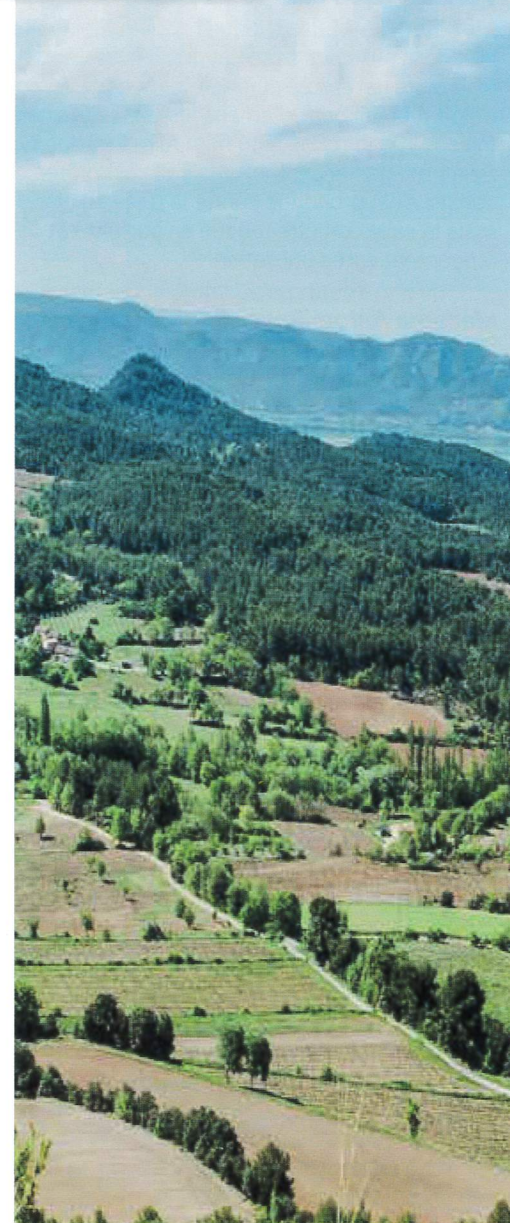
Vivez des moments inoubliables et authentiques

Envie de vivre des moments particuliers que vous pensiez être utopiques ?
L'Office de Tourisme Luberon Côté Sud et l'ensemble des acteurs du territoire vous invite à suivre cette belle aventure et vivre une immersion totale au cœur de cette magnifique destination.
Immersion, rencontres et partages sont les mots qui résument avec brio le programme des Clés du Lub'.

Pour obtenir le guide des Clés du Lub' 2018 ?

Il est offert gratuitement sur demande aux touristes et aux habitants du territoire. Il est distribué à plus de 5 000 copies, à travers un réseau regroupant près de 50 lieux d'accueil touristique. Toute la programmation est déjà disponible sur le site internet officiel de l'Office de Tourisme www.luberoncotesud.com et en téléchargement gratuit.

Osez tout, la récompense est sans cesse renouvelée ...



VOTRE CONTACT
Office de Tourisme Luberon Côté Sud
Chargée de projets touristiques
Marine ALAIN
marine@luberoncotesud.com



Supplément à lire assis tranquillement à la terrasse

N°3 – Avril 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale d'« Ansouis Patrimoine » s'est déroulée jeudi 15 mars à 18 heures en Mairie en présence de M. le Maire d'Ansois et de 32 adhérents + 9 représentés sur un total de 52 adhérents.

Le quorum étant validé, l'AG débutait par un diaporama présentant le bilan d'activité 2017 : Le circuit « Ansouis à la belle époque » a été distribué auprès des Commerces, Caves vinicoles, Point Info Tourisme, Mairie ; une réédition a été faite pour assurer la distribution en 2017 et 2018 – La deuxième phase de calades s'est clôturée avec au final 6000 euros récoltés par la Fondation du patrimoine pour cette opération (cf en pages suivantes l'inventaire photographique de la deuxième phase) – Un grand merci aux donateurs qui ont contribué ainsi à l'embellissement de notre village. – La 5ème bal(l)ade en calades a connu un beau succès au son de l'orgue de barbarie et de la voix d'Isabelle Desmero ; un vin chaud bienvenu a magnifiquement clôturé cette soirée – La diffusion du livre « Chronique d'Anthoine Olivier » a connu un bon démarrage et est disponible en différents points de vente : Mairie, Bibliothèque, Musée extraordinaire, Galerie Juliet S. Le bilan moral est approuvé à l'unanimité, ainsi que le bilan financier présenté par le trésorier Etienne Roueff : les principales lignes budgétaires ayant été en 2017 : édition de livre, journée du patrimoine en dépenses et cotisations, subvention et vente du livre en recettes.



L'année 2018 verra la diffusion du livre sur le récit d'Anthoine Olivier, d'autres recherches sur le petit patrimoine ansouisien, la reconduction des journées du Patrimoine avec en point d'orgue la 6^{ème} « Bal(l)ade en calades », la confection de plaques historiques d'information sur les principaux lieux témoins de l'histoire du village en vue de constituer un circuit historique « Histoire et Patrimoine » avec l'édition d'un document papier - la poursuite du travail sur le site internet avec beaucoup de documents supplémentaires, la rédaction de l'Echo du Patrimoine. Les conseillers présents Jean Claude Bonnet, Jean Louis Decary, Lionel Guin, Antoine Ollier, Etienne Roueff, Jean Luc Solliers, Jacques et Yves Thery sont reconduits au conseil d'Administration.

Grand merci aux adhérents qui nous soutiennent financièrement et moralement et bienvenue à celles et ceux qui voudront bien nous rejoindre !

Pour le bureau, le Président, Lionel Guin.

CALADES d'ANSOUIIS : BILAN complet de la 2ème PHASE

2017 a vu l'achèvement de la 2ème phase de restauration des calades d'Ansouis – Cette phase concernait 5 réalisations dont nous vous présentons ici les aspects avant et après travaux –

Calade passage du rocher :



Traverse Rue de France :



Entrée du Château :



Calade de la Tour de guet :



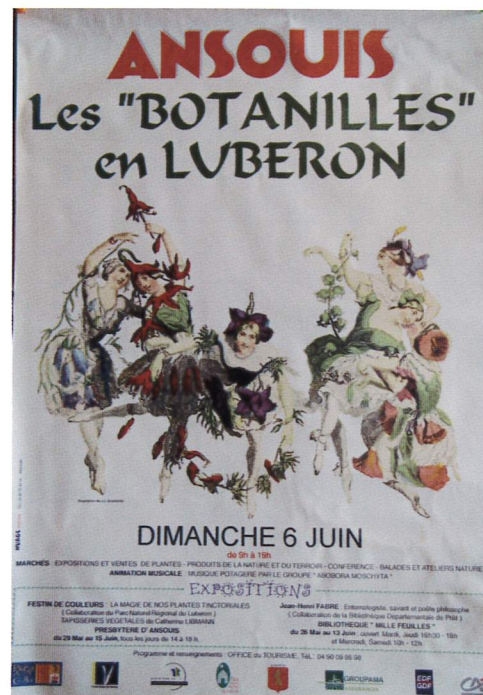
Au cours de la 2ème phase, 6000 euros de dons ont été récoltés par l'intermédiaire de la Fondation du Patrimoine, partenaire avec l'Association « Ansouis Patrimoine » de la Commune d'Ansouis, Maître d'œuvre de l'opération - L'entreprise « ABC Aménagement et Patrimoine » était en charge des travaux et a assuré également de nombreuses animations auprès du public et des scolaires.

Calade traverse du vieux platane :





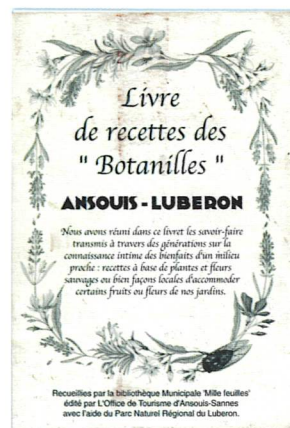
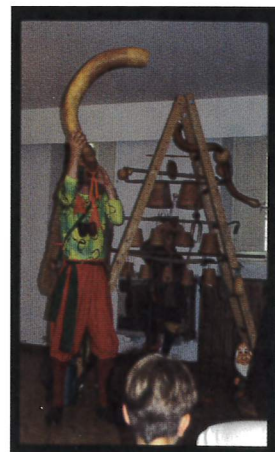
Consacrer un week-end aux plantes en Luberon, faire découvrir et apprécier la diversité de la nature proche, c'est de cette idée qu'est né le projet des « Botanilles » dans le courant de l'hiver 1998/99, mis en place en 6 mois. Une fois trouvé le nom de la manifestation (Bravo Alice Mazoyer !), il fallait déterminer un programme et trouver les appuis nécessaires pour l'équilibre financier. Avec l'aide de Gérard Weiner, pépiniériste à Vaugines, membre de l'association Climax, Lionel Guin, Jean-Luc Solliers et Ouardi Sissaoui, recruté par la commune en « emploi-jeune » comme « jardinier animateur » dessinaient un avant programme ; les premiers contacts avec le Parc du Luberon étant très positifs, l'affaire était lancée : demandes de subventions, recherche de sponsors, dossiers de presse, thèmes d'expositions, partenaires « nature », intervenants, appel aux associations du village et aux acteurs potentiels du village (Ecole, caves vinicoles, commerçants,...) ... plusieurs réunions d'organisation auxquelles se joignaient d'autres bénévoles préparaient le menu de ce dimanche 6 juin 1999 :



Menu Botanilles :
 Marché,
 conférence,
 balade et
 atelier nature
 Expositions :
 Festin de
 couleurs au
 Presbytère.
 Jean-Henri
 Fabre à la
 Bibliothèque
 Animation
 musicale :
 musique
 potagère



Le point Info (avant l'heure) place de la vieille fontaine ! Mylène Garcin et Jacqueline Cordier assurent l'accueil des visiteurs.



Visites, balades, ateliers, exposition avec
 L'atelier de l'association « couleur garance »



La balade botanique et l'exposition « festin de couleurs »

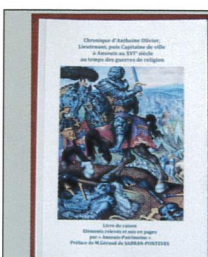


Dimanche
 6 juin
 1999

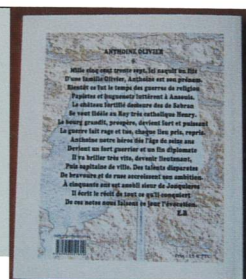




Et c'était parti pour 19 éditions supplémentaires : Rendez vous les 12 et 13 mai 2018 !



Dernière minute : une version audio du livre « Chronique d'Anthoine Olivier » sera bientôt disponible en prêt auprès de la Bibliothèque d'Ansouis. Seule condition : être adhérent à la Bibliothèque.



COTELUB

cotelub info #21 - mars 2018



Des infos sur la jeunesse

On chante ...
Le très attendu « Tremplin musique » aura lieu cette année le samedi 24 mars 2018 au Transfo. Il est ouvert aux moins de 20 ans et tous les amateurs et tous les styles sont acceptés. L'occasion de mettre la jeunesse et la vie locale à l'honneur. Comme d'habitude, une centaine de spectateurs est attendue.
Rappelons que cet événement est en lien avec « Les son's du Lub », puisque le finaliste du tremplin gagne la chance de se produire sur une scène...

Article complet à lire sur : cotelub.fr/bien-vivre/jeunesse&sports



Le retour du Festival Le Grand Ménage

La 4ème édition du Grand Ménage de Printemps se déroulera du 19 au 22 avril dans les communes de Cucuron, Cadenet et Vaucluse. Nous avons profité de l'occasion pour en savoir plus avec le coordinateur artistique du festival, Romaric Matagne.
Avant de parler ménage, pouvez-vous nous en dire plus sur le spectacle « Ma Maîtresse » ?
C'est un spectacle qui a eu lieu fin novembre dans des écoles primaires à Cabrières, Cucuron ...

Article complet à lire sur : cotelub.fr/bien-vivre/loisirs



Tourisme : un schéma pour 'booster' le système

Avec l'appui de 'Arènes' (cabinet de conseil), COTELUB a organisé trois ateliers pour que l'ensemble des acteurs du tourisme puisse participer à l'élaboration d'un schéma de développement touristique. La dernière réunion s'est déroulée vendredi 2 mars. Le maire d'Ansouis, vice-président en charge du tourisme, Géraud de Sabran Pontevès, nous en révèle la teneur dans cette brève interview.

Tout d'abord, à quoi sert un schéma de développement touristique ?
Un Schéma de Développement Touristique donne des orientations pour adapter nos actions à l'évolution du tourisme sur notre territoire.

Article complet à lire sur : cotelub.fr/développement-touristique



« Quand on est une équipe motivée, on fait des merveilles »

En raison de travaux, la micro-crèche de la Bastide des Jourdans « La Ribambelle » a dû déménager début février et reviendra dans ses locaux à la rentrée de mai. Un événement qui s'est finalement bien terminé pour l'équipe pédagogique et pour les 10 enfants qu'accueille la structure. La directrice de l'établissement, Vanessa Salerno, nous raconte.
Comment toute cette histoire a démarré ?
Après des soucis de communication concernant les travaux, l'installation d'échafaudages... il fallait bouger 120m carré dans les règles de l'art.

Article complet à lire sur : cotelub.fr/bien-vivre/enfance

Cotelub s'engage davantage dans le développement durable

Une volonté des élus des différentes intercommunalités, l'optimisation des dépenses, ainsi COTELUB mise sur l'ouverture et la transversalité de ses actions. À travers le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), la mutualisation du poste Mobilité ou encore la convention de transport avec la Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA), COTELUB souhaite répondre efficacement aux défis de demain.
« C'est une nouvelle façon de concevoir les actions en aménagement du territoire et c'est aussi une adaptation normale de la fonction publique », précise Flore Perera, directrice du service aménagement du territoire à COTELUB. Avec Nicolas Amblard, chargé de mission Mobilité, Flore gère l'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). En effet, la loi d'août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) renforce le rôle des intercommunalités ...

Article complet à lire sur : cotelub.fr/amenagement-du-territoire

LE CHIFFRE

1350

c'est le nombre de personnes qui utilisent chaque mois, les lignes régulières de bus TransVaucluse (lignes 8, 9, 19 et 107).

L'INFO EN +

Inscription Crèches

Pour la rentrée de septembre 2018 :
- Les familles en liste d'attente ont été contactées fin février 2018 et elles auront jusqu'au 31 mars pour retourner le formulaire « Demande de maintien de place », en précisant les jours et horaires de garde et la structure.
- La répartition en crèche sera finalisée à la mi-juin 2018.
- Les directrices contactent les familles au fur et à mesure de la structuration des sections.

COTELUB : Parc d'activités Le Revol - 128, ch. des vieilles vignes - 84240 La Tour d'Aigues - Tél. 04 90 07 48 12

PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

RÉNOVER C'EST GAGNER EN LUBERON HAUTE-PROVENCE

associées à ce dispositif afin d'accompagner la rénovation thermique de l'habitat.

Pourquoi ?

> Dans le cadre de la loi pour la transition énergétique et la croissance verte, il est désormais obligatoire de réaliser des travaux d'amélioration énergétique lors des travaux de réfection de toitures, rénovation de façade, remplacement des fenêtres, agrandissement de superficie habitable ou réfection des systèmes de production chaud-froid.



**Pour vous aussi,
RÉNOVER, c'est gagner en Luberon
Haute-Provence
+ d'infos au 04 90 74 09 18 ou en cliquant ici**

**Avec le soutien de l'Union européenne
(Feder), de l'État, de l'Ademe, de la Région,
des intercommunalités du territoire et des
communes adhérentes ; en partenariat avec
l'ALTE (Agence locale de la transition
énergétique).**

Le service public qui optimise vos travaux

RÉNOVER, c'est gagner... en confort et bien-être dans votre maison !

Vous habitez une maison de ville ou de village en Luberon Haute-Provence et vous trouvez qu'elle est difficile à chauffer l'hiver et à refroidir l'été ? Vous voulez faire des économies dans votre logement tout en préservant la qualité de votre cadre de vie ? Vous vous demandez par où commencer et quelles sont les aides mobilisables ?

Pour répondre à ces questions, le Parc du Luberon a mis en place un service de conseils gratuits à votre disposition dans votre commune, pour la rénovation énergétique de l'habitat en Luberon et Haute-Provence.

Comment ça marche ?

> Prenez RDV avec l'architecte-conseiller dans votre mairie. Dans chaque commune du territoire, un architecte-conseiller du Parc du Luberon tient régulièrement des permanences pour répondre aux interrogations des particuliers sur leurs travaux. En plus du conseil en architecture, l'architecte-conseiller vous apporte gratuitement un conseil technique (bilan énergétique, isolation, matériaux...), pour diminuer vos consommations d'énergie, améliorer votre confort, tout en préservant le patrimoine architectural emblématique du Luberon. Il peut aussi vous informer sur les aides financières mobilisables.

Comment élever le niveau de performance énergétique de son habitation ?

> Par l'isolation thermique, l'étanchéité à l'air, la production économe de chaleur ou le rafraîchissement d'été.

Les entreprises locales du bâtiment seront progressivement

ÉCOLE

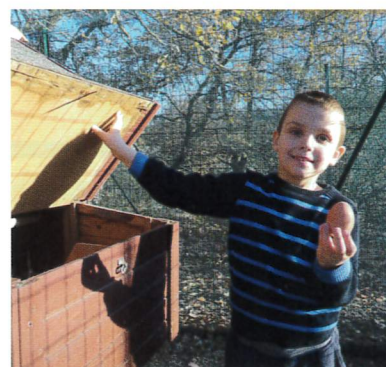
UN POULAILLER À L'ÉCOLE



En partenariat avec Le Parc Naturel Régional du Luberon, et grâce à une subvention de 500 € accordée par Mme Ségolène Royal, ancienne Ministre de l'Environnement, les classes de Mme Philippoteaux (Petite & Moyenne Sections de Maternelle) et de Mr Tourniaire (Grande Section & CP) participent au projet 10 000 coins nature durant cette année scolaire 2017/2018. La commune d'Ansouis, quant à elle, participe au financement en ajoutant 130 € supplémentaires.

L'essentiel de la subvention a servi à l'édification, par les employés municipaux, d'un enclos grillagé, recouvert d'un filet afin d'éviter les contacts avec les passereaux en cas d'épidémie de grippe aviaire. Le poulailler a été offert à l'école par une famille qui n'en avait plus l'utilité. Mr Mickaël Cavalier nous a fourni trois poules. D'autres parents d'élèves se sont proposés pour nous donner de la paille, du blé, un abreuvoir, etc. Notre volaille profite en outre des restes des repas de la cantine.

Ce projet pédagogique, très prenant, est un support très riche aux enseignements (biologie, vocabulaire, arts plastiques, expression orale, etc). Vous pouvez suivre mois par mois une partie de ces apprentissages en consultant le site du Parc du Luberon (www.parcduluberon.fr/10000coinsnature/partage-des-projets/). Une inauguration officielle, avec les familles, les élus locaux et un représentant du Parc Naturel du Luberon, est programmée le 13 avril 2018.



COURRIER DES LECTEURS

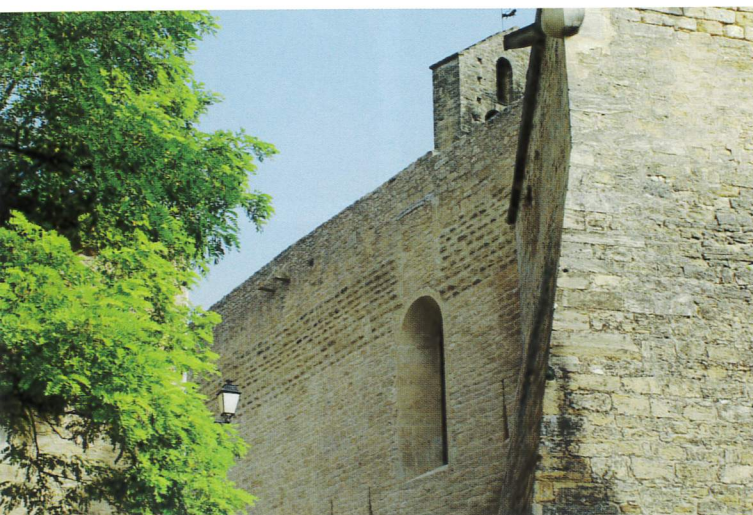
BOÎTE À IDÉES

VOS IDÉES NOUS INTÉRESSENT...NOUS SOMMES A VOTRE ÉCOUTE

Une idée, un projet, une animation, une amélioration. Il existe une Boîte à idées où chaque habitant peut déposer ses remarques, quelles qu'elles soient, sportives, culturelles, sur la vie du village, sur son aménagement, sur son embellissement à l'accueil de la Mairie, mais vous pouvez aussi nous écrire par mail à mairie@ansouis.fr

Il s'agit simplement de recueillir l'expression de tous, de refléter les préoccupations des uns et des autres et de permettre une participation active à la vie communale. Il n'y a pas d'âge limite pour nous écrire : cela concerne tous nos habitants et visiteurs, jeunes et moins jeunes.

Soyez acteur de la vie de la commune en déposant vos idées. Toutes les propositions seront étudiées par l'équipe municipale. Seule condition merci de donner vos coordonnées nom et adresse afin que nous puissions vous répondre. Nous vous remercions toutes et tous à l'avance pour votre participation.



ATOUT CŒUR !

Devinette ! Qu'est ce que l'on se souhaite chaque année ? Au nouvel an, à chaque fois depuis bien longtemps, chacun dit ou écrit « Bonne année et ... surtout une bonne SANTÉ ! » en ajoutant que c'est le plus important.

Nous avons un ami à qui tous les proches avaient souhaité une bonne année et une bonne santé. Il s'est pourtant écroulé en arrêt cardiaque il y a quelques mois. Un collègue secouriste qui connaissait les premiers gestes à appliquer dans cette situation, a appelé les secours qui ont immédiatement utilisé un défibrillateur automatique externe (DAE). Notre ami a été opéré; aujourd'hui il va bien et est guéri. Une histoire qui se termine bien et qui n'a rien à voir avec la chance.

Nous sommes pour l'un, ancien médecin et pour l'autre, secouriste. Nous savons combien ce vœu de bonne santé est inutile sans actions concrètes, de la plus petite à la plus grande, en faveur de la santé. C'est pourquoi l'un d'entre nous avait consulté le maire il y a quelques mois, pour l'installation de DAE sur notre commune. Nous nous réjouissons donc de la décision du conseil municipal pour l'installation d'un DAE à Ansouis.

En effet 45% des victimes en arrêt cardio-respiratoire sont en fibrillation ventriculaire lorsque les sapeurs-pompiers arrivent sur les lieux. Un secours rapide est susceptible d'augmenter jusqu'à 40% le taux de survie des victimes. Selon la Protection Civile chaque minute gagnée dans la mise en place d'un DAE peut augmenter de 10% les chances de survie de la victime.

Le compte rendu du conseil municipal du 21/11/2017 indique que « Les sociétés proposent une formation lors de la mise en fonctionnement des appareils. Se pose la question des personnes à former ».

Nous pouvons déjà témoigner que l'installation d'un défibrillateur a été accueillie très favorablement au sein de nombreuses associations ansouisiennes. La municipalité peut donc compter sur notre engagement civique et solidaire pour participer et faire participer en nombre nos collègues des associations d'Ansouis aux formations à l'utilisation d'un DAE organisées par la mairie.

Et au prochain jour de l'an, avec un premier DAE installé et des Ansouisiens volontaires formés, nous formulerons des vœux de bonne santé avec un peu plus de confiance.

Pierre Bouyges, secouriste & Étienne Roueff, médecin

VIE ASSOCIATIVE

A LA BIBLIOTHÈQUE MILLEFEUILLES...



Les animations du trimestre:

+ Samedi 7 avril Venir d'ailleurs, écrire en français soirée organisée avec Les Nouvelles Hybrides. Soirée en complicité avec Bernard Magnier, journaliste et directeur de la collection Lettres Africaines d'Actes Sud : A 18 heures conférence de Bernard Magnier : Depuis longtemps, des écrivains nés à l'étranger sont venus enrichir les lettres françaises. Cette conférence propose d'en suivre les traces dans les œuvres et d'évoquer la relation pragmatique, amoureuse, conflictuelle, passionnée, de ces écrivains « venus d'ailleurs » avec la langue française. Suivie à 20 heures d'une table ronde avec les trois écrivains invités : Laura Alcoba (née en Argentine), Velibor Colic (né en Bosnie) et Lenka Hornáková-Civade (née en République Tchèque), qui vivent en France et ont choisi d'écrire en français. En quoi cette « nouvelle langue » est-elle un espace de liberté ? En quittant sa langue maternelle, est-on « en exil dans l'exil » ? Comment leurs voix participent-elles à la vivacité de la création littéraire contemporaine ? Table ronde animée par Bernard Magnier et ponctuée de lectures par Pauline Huruguen et Jean-Marc Fort.

Pour faire connaissance avec Laura Alcoba : une lecture à haute voix d'extraits de son dernier roman La Danse de l'araignée (lu par Pauline Huruguen), et une rencontre avec l'auteur animée par Christiane Dumoulin le samedi 7 avril à 11 heures à la médiathèque Les Carmes à Pertuis.

+ Mardi 22 mai : goûter-conté à 16h30, avec Nicole Bossy ; une animation qui s'inscrit dans le cadre de la semaine de la parentalité organisée par Cotelub.

Nouvelles acquisitions : -En vedette, le quatrième tome tant attendu de L'Amie prodigieuse d'Elena Ferrante : l'enfant perdue. Une fin en apothéose pour l'histoire mouvementée (et addictive) des deux amies Elena et Lila sur soixante années.

- Pour ceux qui aiment les récits d'anticipation : Marseille 2040 – Le jour où notre système de santé craquera, de Philippe Pujol. -Sangliers, d'Aurélien Delsaux, un grand roman qui ne laisse pas indifférent : un coin de terre à la croisée des mondes paysan et péri-urbain, des déclassés, des laissés-pour-compte et des néo-ruraux, révèle une épopée puissante, âpre et lyrique, sombre et violente, tragique et universelle. - Les amateurs d'art qui l'ont manquée trouveront à la bibliothèque le catalogue de l'exposition Botero, dialogue avec Picasso, qui vient de se terminer à L'Hôtel de Caumont à Aix-en-Provence.

AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS

L'Amicale des Anciens Combattants a comme chaque année tenu son assemblée générale en présence du Président du Groupement Sud Luberon et du Pays d'Aigues, des membres de l'Amicale ainsi que des amis des amicales voisines, Cavaillon, La Tour d'Aigues, Villelaure, Cucuron et le CATM de Pertuis. Souhaits de bienvenue par le Président BARNOUIN, puis un instant de recueillement fut observé en hommage à notre ami Maurice Rossignol qui nous a quitté, ainsi qu'à tous les combattants morts pour la Patrie. Lecture du rapport moral et financier, tous deux approuvés ! Nos finances sont saines ! Quelques mots par le Président local et par le Président du groupement. Puis la parole est donnée au Lieutenant-colonel GRANGE, délégué de la Légion d'Honneur.

Le Bureau reste inchangé :
Président : Yves BARNOUIN
Vice-président : Sauveur BOMMARITO
Trésorier : Pierre BOHRINGER
Secrétaire : Guy BOMMARITO
Membres : Guy TOURNIAIRE – Alain AYMARD – Robert GUYON

Le verre de l'amitié a clôturé cette réunion, en un moment très convivial. C'est avec beaucoup de plaisir que nous accueillerons les nouveaux Ansouisiens qui seraient concernés par le monde Combattants.





Anim'Ansouis vous informe

Les deux mois prochains sont consacrés à deux rendez-vous ancestraux organisés par Anim'Ansouis :

En Avril, le Salon des Artistes Ansousiens puis, en Mai, les Botanilles qui fêteront leur 20e édition.

A NOTER

Cette nouvelle édition du Salon ne sera pas le seul rendez-vous autour des arts plastiques organisé par Anim'Ansouis puisque notre fameux Atelier de Nu organisera sa première exposition les 13, 14 & 15 juillet 2018 à la Salle des Associations.

Anim'Ansouis présente

LES BOTANILLES

les sens du **BIO**

20^e édition
12.13 MAI
- 2018 -
ANSOUIIS

MARCHÉ DE PRODUCTEURS
CONFÉRENCES
ATELIERS
MARCHÉ POPULAIRE

RENSEIGNEMENTS : 07 83 84 92 10 - ANIMANSOUIIS.COM



Nous rejoindre ? Vous informez ?
Sur : animansouis.com



A SUIVRE...

Nous préparons actuellement vos festivités d'été : Les désormais incontournables Festival International de Choral en Provence, Festival Ansouis Eclectik - 5e édition et concerts du Petit Jardin ! **Restez connecter !**

ANIM'ANSOUIIS PRÉSENTE

SALON DES ARTISTES ANSOUSIENS

AU PRESBYTÈRE
DU 14 AU 22 AVRIL 2018
Tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h

Vernissage
samedi 14 AVRIL à 12 h

PHOTO
SCULPTURE
PEINTURE
PORCELAINE

animansouis.com / 07 83 84 92 10

Les Botanilles sont devenues, au fil des années, une manifestation connue et attendue sur le territoire départemental et régional. Plus qu'un simple marché aux plantes, Les Botanilles se consacrent largement à la connaissance des plantes et des fleurs avec la présence de pépiniéristes horticulteurs de qualité et indépendants ainsi que des artisans en relation avec l'art du jardinage et du potager. Les Botanilles, c'est aussi des expositions, des conférences, des ateliers et, nouvellement cette année, une marche populaire.

> SAMEDI 12 MAI 2018

Atelier participatif de vannerie - Petit Jardin
Animations théâtrales par la Compagnie Mirificus
17h00 : Conférence sur la permaculture du sol - Salle des Associations
18h30 : Inauguration en présence de M. le Maire d'Ansouis, du Bureau de Anim'Ansouis et de ses bénévoles
19h00 : Marché nocturne de producteurs Bio - Place du Jeu de Boules de Sabran *Légumes, fromages de chèvre, domaines viticoles, producteurs de jus de fruits...*

> DIMANCHE 13 MAI 2018

Marche populaire : 3 parcours pédestres : petit, moyen, grand pour découvrir Ansouis autrement
Animations théâtrales par la Compagnie Mirificus
14 h30 : Conférence interactive pour des conseils jardinage - Salle des Associations
Ateliers sur les abeilles - Petit Jardin (matin & après-midi)
Et plus de 40 exposants *plants, plantes diverses, méditerranéennes, fleurs...*

> DEJEUNER BIO SUR PLACE

Possibilités de manger Bio avec une sélection de Food trucks Bio et de se désaltérer Bio auprès de La Guinguette d'Anim'Ansouis !

Secteur Jeunes présente

Programme Pâques 2018

Lundi 23 avril Crazy Bike RDV 10h au Transfo	Mardi 24 avril Imagin'action RDV 10h au Transfo	Mercredi 25 avril Atelier Brico "Fingaboi" RDV 10h au Transfo
Lundi 30 avril Soirée Murder RDV 18h au Transfo	Mardi 1 mai JOUR FÉRIÉ RDV 11h au Transfo	Mercredi 2 mai Disc Golf RDV 11h au Transfo
Jeudi 26 avril Cuisine du monde RDV 10h au Transfo	Vendredi 27 avril Volley & pâtisserie RDV 10h au Transfo	Stage 4 jours STAGE DE PLONGÉE DU 24 AU 27 AVRIL OUVERT AUX + 14 ANS
Jeudi 3 mai LASER BALL RDV 10h au Transfo	Vendredi 4 mai THE TRAGUE RDV 10h au Transfo	Stage 3 jours SLAM DU 2 AU 4 MAI au transfo

contacts : 04 90 77 98 75 / aiguier.jeunes@gmail.com / secteurjeunes.blog4ever.com / f: secteur jeunes l'Aiguier

Atelier **SLAM**
avec Paul Wamo

Du 2 au 4 mai
au transfo

20€

Secteur Jeunes présente

SÉJOVR ITALIE

De 364€ À 520€

Du 23 au 28 JUILLET 2018
Réservé aux 15/18 ans

VISITE DE ROME
GASTRONOMIE ITALIENNE
SPORT, DÉTENTE, BAINNADES

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE LUNDI 26 MARS 2018

contacts : 04 90 77 98 75 / aiguier.jeunes@gmail.com / secteurjeunes.blog4ever.com / f: secteur jeunes l'Aiguier

Secteur Jeunes présente

STAGE DE PLONGÉE

DU 24 AU 27 AVRIL

OUVERT AUX + DE 14 ANS
VALIDATION DU NIVEAU 1
THEORIE ET VIDEO EN MATINÉE
4 PLONGEES BOUTEILLES A LA CIOTAT
LICENCE, DIPLOME ET CARNET DE PLONGEE
FOURNIS EN FIN DE STAGE
TARIF : 180€

contacts : 04 90 77 98 75 / aiguier.jeunes@gmail.com / secteurjeunes.blog4ever.com / f: secteur jeunes l'Aiguier



Ansouis



Revue d'Informations Municipales de la Mairie d'Ansouis

Mairie d'Ansouis / Place St Elzéar / 84240 Ansouis

☎ 04 90 09 83 79

✉ ansouisien@ansouis.fr

🌐 <http://www.ansouis.fr/>

Directeur de la publication : Géraud de Sabran Pontevès

Responsable rédaction : Nadine Charpentier

Crédits photos : Lionel Guin, Hélène Rampal, Coline Roustang

Réalisation et conception graphique :

Agence de Communication  IPSUMEDIA

☎ 04 90 73 75 05

✉ contact@ipsumedia.com



Les Plus
Beaux Villages
de France